

Placer sa prime devient un jeu d'enfant !

UTILISEZ VOTRE SERVICE DE CONSEIL PERSONNALISÉ SUR VOTRE ESPACE CLIENT



Epsens met à votre disposition un service de conseil délivré par notre partenaire Fundvisory, Conseiller en investissement financier.

Au moment de répondre à votre avis d'option sur votre espace client, choisissez :

Accédez à un service d'épargne personnalisé

Nouveauté !

ETAPE N°01

Prenez connaissance des conditions générales du service et des documents relatifs au conseil.

ETAPE N°02

Le montant de votre prime est déjà renseigné. Répartissez-la si vous avez plusieurs plans.

ETAPE N°03

Répondez au questionnaire afin d'évaluer votre situation personnelle, votre connaissance de la finance et votre tolérance au risque.

ETAPE N°04

Découvrez votre profil ainsi que le conseil de répartition de votre prime. Vous êtes libre d'accepter ou non le conseil.

ETAPE N°05

Vous acceptez le conseil en signant les documents récapitulatifs. Cette action transmet les informations sur votre espace client.

ETAPE N°06

Reconnectez-vous sur votre espace client et confirmez la répartition conseillée par Fundvisory.

Document non contractuel. Le conseil est porté sous la seule responsabilité du Conseiller en Investissement Financier Fundvisory. Toute personne envisageant une souscription doit prendre connaissance du DICI (Document d'Information Clé de l'Investisseur) des supports financiers disponibles sur l'espace client Epsens. En conséquence, Epsens ne pourrait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la base du conseil délivré par Fundvisory. L'investissement comporte des risques de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.